

# Résolution générale

Le Congrès National FO-Cadres réuni à Dijon du 27 au 28 octobre 2009, rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens, au principe et à la pratique de l'indépendance et de la liberté syndicale.

Le Congrès rappelle que la République est une et indivisible et réaffirme son opposition à tout démantèlement des fondements de la solidarité collective et de l'égalité de droits de tous les citoyens.

Le Congrès confirme que la crise économique est avant tout une crise du système capitaliste et provoque l'accroissement des inégalités économiques et sociales.

Alors que la politique industrielle est abandonnée au profit de l'internationalisation des grandes entreprises et la montée des critères purement financiers dans leur gestion, les délocalisations s'accroissent et frappent un nombre toujours plus croissant de salariés soumis aux exigences de la compétitivité mondiale. Alors que le chômage, la précarité et l'insécurité s'installent durablement dans le monde du travail, les politiques libérales continuent au nom de la rationalité économique et du dogme du marché d'organiser le démantèlement des garanties collectives et le recours au secteur marchand tant dans le domaine de l'emploi que dans celui de la protection sociale collective et de l'ensemble des services publics.

Pour plus de justice sociale et fiscale, de progrès pour tous il convient d'agir avec détermination pour :

### **De nouvelles régulations et normes internationales**

Le Congrès exige l'introduction d'un système de régulation des flux financiers internationaux basé notamment sur des règles internationales strictes.

Le Congrès constate que malgré les dernières annonces gouvernementales les paradis fiscaux persistent. Le congrès exige la disparition des paradis fiscaux.

Le Congrès exige une réforme complète des institutions financières internationales (IFI) et comptable, et le retour au rôle classique de prêt du système bancaire et dénonce la part de plus en plus importante dédiée à la spéculation.

Concernant le RSE, le Congrès réaffirme qu'il porte la marque d'une volonté de déréglementation se substituant au droit et à la négociation collective.

Le Congrès constate que la transparence des entreprises plaçant l'éthique au niveau des réponses possibles aux exigences environnementales, sociales et économiques est quelque peu neutralisée par son caractère non contraignant.

Le Congrès dénonce les dérives des chartes et codes de bonne conduite diffusées au sein des entreprises et administrations qui comportent des atteintes aux libertés individuelles et collectives. Pour le Congrès tout doit être mis en œuvre pour ne pas laisser à ces nouveaux outils le déploiement incontrôlé, sous peine de laisser s'installer au sein même des entreprises des instruments de contrôle liberticides et de promotion à la délation et à la calomnie.

Le Congrès exige que le principe de l'alerte professionnelle soit limité à des domaines précis comme ceux relevant du champ comptable, financier, bancaire et de lutte contre la corruption.

### **Une économie et une fiscalité socialement plus juste**

Le Congrès constate que les réponses politiques ne sont pas à la hauteur des enjeux. Plus encore en excluant toute relance en faveur du pouvoir d'achat à travers l'augmentation générale des salaires elles conduisent à aggraver les conditions de vie de milliers de ménages, pénalisent les chances d'une relance de la croissance par la consommation et privent de ressources supplémentaires nos régimes de protection collective.

Le Congrès exige des pouvoirs publics une réponse rapide et proportionnée à la gravité de la crise sociale par un véritable soutien du pouvoir d'achat des salariés notamment par l'augmentation des salaires des plus modestes, des retraites, des pensions et de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Le Congrès constate que la multiplication des plans de baisses d'impôts, la prolifération des niches fiscales et les différentes exonérations patronales ont progressivement érodé les rendements fiscaux du reste de l'économie et accru l'injustice sociale et fiscale.

Pour une fiscalité juste et redistributive, le Congrès exige l'abandon du « paquet fiscal » et des mesures de défiscalisation des heures supplémentaires qui jouent contre l'emploi.

Le Congrès demande que soit mis fin aux contres réformes qui s'accompagnent inévitablement d'une régression des droits sociaux.

Le Congrès condamne le pacte de stabilité européen qui contraint les pouvoirs publics à se priver d'un puissant moyen de relance de la croissance économique.

Le Congrès dénonce le dogme de la concurrence libre et non faussée qui permet à l'Union Européenne de refuser des aides d'Etat quand des pans entiers de l'industrie européenne s'effondrent et exige que ces aides soient soumises à des garanties sur l'emploi et condamne le rôle de la Banque centrale européenne en matière de maîtrise de l'inflation qui sacrifie la politique de croissance économique.

## **Défense de l'emploi et du travail**

Le Congrès rappelle son attachement à l'OIT et le BIT et exige en tant que pays signataire le respect des conventions que nous avons ratifiées.

Le Congrès réaffirme l'urgence d'une nouvelle politique économique et industrielle créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement et exige des mesures plus ambitieuses en faveur de l'investissement public et privé.

Le Congrès exige le maintien de tous les postes de travail dans le public et dans le privé comme mesure d'urgence.

Le Congrès rappelle que l'industrie et le commerce, sources d'innovations technologiques et de gains de productivité jouent un rôle économique majeur et exercent un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités.

Le Congrès exige que le développement industriel et le développement des services soit pensés comme complémentaires et non comme substituables.

Le Congrès appelle à un réel engagement en faveur d'une stratégie industrielle prenant en compte un traitement égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Le Congrès appelle à un renforcement de la recherche et de l'innovation, facteur de progrès technique et social. Il appelle à l'augmentation des moyens alloués à la recherche publique. Il demande que l'attribution du crédit d'impôt recherche soit assortie d'un contrôle de l'utilisation et des résultats par l'Etat.

Le Congrès exige une réorientation des politiques économiques en faveur d'une spécialisation industrielle pour que la relance de l'innovation tire pleinement avantage des efforts de recherche pour promouvoir les emplois de demain.

Le Congrès exige le conditionnement des aides publiques par des engagements écrits en termes de maintien de l'emploi, de véritables accords de salaire et d'engagements clairs en faveur de la formation des salariés.

Le Congrès s'oppose à toutes les velléités de marchandisation des demandeurs d'emploi et réaffirme son attachement à l'APEC, à l'ensemble de ses missions, à son modèle de financement et à sa gestion paritaire.

## **La sauvegarde des services publics**

Le Congrès rappelle que les services publics font partie intégrante du pacte républicain, une exigence fondamentale d'égalité d'accès et de solidarité nationale indissociable de la démocratie et incarnent la césure entre l'idée de valeur et l'idée de rentabilité.

Il rappelle que le service public doit être géré de façon privilégiée par une personne morale de droit public.

Le Congrès condamne le démantèlement progressif des services publics conduit par la logique financière et comptable les visées de la RGPP et exige l'abandon de la RGPP.

De même, il condamne l'ouverture à la concurrence voulue par l'Union Européenne des services publics comme la SNCF, GDF, La Poste, la RATP...

Le Congrès réaffirme son attachement aux statuts nationaux des fonctionnaires et des agents de la Fonction publique, garants de l'égalité des droits des citoyens. Il dénonce la mise en place pour les cadres de contrats à durée déterminée, facteur de précarité et condamne la création de contrats à durée indéterminée dans la Fonction publique créant ainsi un statut de cadre à deux vitesses.

Le Congrès reste indéfectiblement attaché au paritarisme comme mode de gestion des corps de fonctionnaires.

Il condamne les suppressions d'emploi dans la Fonction publique et des secteurs publics et exige que soit mis fin au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Le Congrès condamne la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires qui porte atteinte au principe républicain.

Le Congrès exige que soit maintenu et renforcé les bases d'un système de santé égalitaire, solidaire et efficace en rompant avec les politiques de maîtrise comptable des dépenses remboursables.

Le Congrès affirme que les actions engagées à l'endroit de l'université depuis des décennies n'ont pas conduit à sa réforme au sens noble du terme mais à une dégradation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Le Congrès condamne la loi pour la recherche de 2006 et la loi « Liberté et Responsabilité » des universités de 2007 qui conduit sous couvert d'un renforcement de son autonomie à un désengagement financier progressif de l'Etat et précipite au mépris de l'égalité d'accès au savoir pour tous, la mise en concurrence des établissements.

Plus globalement, le Congrès réaffirme l'urgence de replacer le système éducatif au cœur des priorités nationales et exige que soit mis fin au déclin matériel et financier de l'université et des établissements scolaires.

### **Valorisation du rôle et de la place des cadres dans l'économie**

Le Congrès dénonce les pressions exercées par les politiques managériales axées sur la compétition, l'individualisation et la rentabilité financière immédiate.

Le Congrès milite pour une meilleure reconnaissance du rôle des cadres dans l'entreprise. Une démarche qui doit s'accompagner d'une intégration de l'ensemble des responsabilités professionnelles exercées par les cadres dans l'appréciation globale de la « performance ».

Le Congrès attire l'attention sur la fragilisation du « middle management » qui, soumis aux pressions tant de ses subordonnés que de la hiérarchie ne trouve plus sa place dans l'échelle de la société. Cette fragilisation amenant à des cas de fracture et de rupture.

Le Congrès revendique le droit pour tous les cadres de pouvoir exercer sans risque de représailles leur liberté d'expression et le cas échéant de pouvoir opposer un droit de retrait lorsque les conditions d'exercice professionnel ne sont plus remplies.

Le Congrès exige que le contenu du travail et de l'autonomie professionnelle des cadres fasse l'objet d'un accord collectif négocié.

Le Congrès appelle à l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur le rôle et la place des cadres dans les entreprises.

### **L'augmentation du pouvoir d'achat et des salaires**

Le Congrès condamne la captation croissante de la part des richesses produites par le capital au détriment de la part salariale.

La rémunération est la contrepartie du travail fourni par les salariés et donc les cadres. Le Congrès constate qu'aujourd'hui le rapport « contribution-rétribution » est déséquilibré. Elle exprime à la fois l'expression du pouvoir d'achat, la contribution personnelle dans le travail et à travers le salaire différé est le socle de nos régimes de protection solidaire.

Le Congrès exige une rémunération juste et progressive qui tienne compte de la qualification, des compétences et de l'engagement professionnel du cadre ainsi que de l'expertise engagée et des responsabilités exercées dans une évolution continue de la carrière. Le Congrès dénonce l'exclusion de la majorité des cadres des dispositifs d'augmentation collective des salaires au profit de politiques d'individualisation des rémunérations.

Le Congrès exige que lors des négociations annuelles collectives les cadres puissent bénéficier au même titre que les autres salariés des augmentations collectives. Il revendique que les augmentations individuelles fassent l'objet d'un deuxième volet lors des négociations annuelles collectives en privilégiant notamment une mise à plat des critères qui participent à l'attribution des ces rémunérations. Le Congrès condamne l'individualisation totale des salaires et exige le retour des augmentations collectives y compris pour les cadres.

Le Congrès exige que l'intéressement et la participation soient soumis intégralement à cotisations sociales. Ils ne doivent pas devenir l'élément majeur des augmentations au détriment de la rémunération principale.

Le Congrès milite pour une normalisation des systèmes d'évaluation de la performance par une formalisation de critères de différenciation des salaires, transparents, objectifs et portés à la connaissance des cadres.

## **Un accès sans écueil à la formation**

Le Congrès revendique le droit pour les cadres de s'approprier l'initiative et le contrôle de la formation trop souvent laissée aux mains des seuls employeurs. Il milite pour que la formation soit un véritable facteur de promotion et permette aux cadres une meilleure maîtrise de leur parcours professionnels.

Le Congrès revendique que la formation tout au long de la vie professionnelle débouche sur une meilleure reconnaissance indispensable des compétences par la qualification et/ou la certification sous l'autorité de la puissance publique.

Le Congrès revendique l'obligation dans toutes les entreprises d'un entretien annuel obligatoire pour l'employeur dédié spécifiquement à la formation pour ouvrir à tous les cadres un accès sans écueil à l'évocation de la question de la formation et de ses dispositifs de mise en œuvre.

Le congrès milite pour une meilleure transmission du savoir-faire au sein de l'entreprise en favorisant le tutorat.

## **Lutter contre la discrimination et l'inégalité**

Le Congrès réaffirme le principe « à diplôme égal, à qualification égale et à fonction égale ou de valeur égale : salaire égal » et revendique son application dans les faits.

Le Congrès revendique dans le cadre de la négociation collective de branche la mise en place d'un plan d'égalité salariale en dégageant un budget spécifique destiné au rattrapage des salaires. Le Congrès exige que les politiques dites de « rattrapage » se fassent également au niveau de l'accès aux postes à responsabilités.

Le Congrès revendique une redéfinition des procédures de gestion de carrière pour que les femmes et les hommes ne connaissent aucun préjudice en matière d'évolution professionnelle qui serait lié à leur statut de parent (maternité, éducation...). Le Congrès propose de différencier les cycles de gestion par un décalage des mobilités à des âges postérieurs, soit au contraire en les anticipant pour éviter les complexes de « rattrapage de carrière ».

Le Congrès dénonce toutes les formes de discrimination à l'œuvre dans le monde du travail, du recrutement à la gestion des carrières. Le Congrès exige l'application effective du droit à l'égalité et la plus grande transparence quant aux modalités de sélection.

Le Congrès préconise sur ce point que les critères non professionnels et les éléments relevant de la vie privée soient purement et simplement exclus des choix qui concourent au recrutement.

Le Congrès défend la collégialité des décisions de recrutements et milite pour que soit porté à la connaissance du candidat non seulement les critères sur lesquels il sera jugé mais aussi les éléments ayant prévalu dans la décision finale le concernant.

## **L'amélioration des conditions et de l'organisation du travail**

Le Congrès rappelle son attachement au respect des conventions collectives nationales et des accords de branche et revendique la création de conventions collectives nationales là où elles sont inexistantes.

Le Congrès condamne la généralisation et la banalisation du travail le dimanche et s'attache au maintien des deux jours de repos hebdomadaires consécutifs.

Le Congrès constate que la dégradation des conditions de travail se poursuit et revêt avec le temps des formes diverses et nouvelles qui résultent de choix économiques, organisationnels et technologiques et d'une course effrénée à la rentabilité à court terme.

Le Congrès constate que l'aggravation résulte de la défaillance des entreprises à rechercher des solutions concrètes dans le cadre de négociations collectives.

Le Congrès condamne la dérive de ces outils gestionnaires mise en place dans les entreprises et les administrations publiques sans concertation et appelle à un examen critique de ces derniers pour pointer les dysfonctionnements organisationnels et managériaux.

Le Congrès exige que la dimension psychique soit systématiquement intégrée dans l'appréciation des formes de pénibilité au travail et encourage les CHSCT à se saisir du problème de la souffrance au travail en imposant, si besoin est, à l'employeur un audit externe sur les conditions de travail avec mise en place d'actions correctrices.

Le Congrès revendique la mise en place d'un système coercitif sur le plan financier pour les entreprises ne prenant pas les dispositions nécessaires pour réduire les différentes sources de souffrance et de pénibilité au travail.

Le Congrès appelle la mise en place systématique de programmes de formation spécifiques sur les risques psychosociaux et de stress au travail, adjointe d'une assistance et d'un soutien actif des Ressources Humaines ne laissant pas le manager isolé, pour accompagner les cadres managers dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le Congrès revendique la réduction et l'aménagement du temps de travail des cadres, respectueux de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et milite pour une régulation des temps de travail tenant compte dans les temps déployés, professionnels et privés, du travail de réparation.

Le congrès exige que la charge de travail fasse l'objet d'une négociation collective pour que l'investissement professionnel ne soit pas synonyme de servitude et de souffrance.

Le Congrès exige la prise en compte de la pénibilité dans la prévention et l'amélioration des conditions de travail. Elle ne doit pas conduire à « fataliser » des conditions de travail dangereuse ni freiner à la reconnaissance de maladies professionnelles.

Le Congrès revendique le retour à la visite annuelle obligatoire de la médecine du travail pour tous les emplois, et semestrielle pour les emplois à risque.

### **Le respect des âges**

Pour le Congrès, réaffirme que l'âge doit demeurer un facteur marginal de la dimension relationnelle au travail et ne doit pas constituer un élément discriminant. Le Congrès exige que soit favorisée la gestion de tous les âges par l'action sur la carrière professionnelle et la conception des situations de travail.

Le Congrès milite pour que, dans le cadre de la gestion de carrière des seniors, la mise en place dans les entreprises d'entretien dits « de seconde partie de carrière » devienne systématique.

Le Congrès réaffirme que la lutte contre la précarité des jeunes passe avant tout par une intégration durable dans l'emploi en CDI, seule vraie traduction contractuelle au sein de l'entreprise d'un indispensable besoin d'engagements professionnels réciproques durables.

Le Congrès milite pour permettre à tous les jeunes une meilleure acquisition de l'apprentissage de connaissances permanentes en les aidant notamment à bénéficier au mieux des dispositifs d'orientation et de conseil pour la vie professionnelle.

Le Congrès enregistre favorablement les avancées en matière de rémunération des stages et d'interdiction de ces derniers hors d'un cursus pédagogique. Le Congrès revendique une rémunération des stages permettant l'ouverture des droits à la retraite pour les périodes de stages.

### **La défense des retraites et de la protection sociale**

Le Congrès rappelle que la protection sociale basée sur le principe de la cotisation sociale et du salaire différé est le plus sûr moyen pour garantir par la mutualisation des risques, quel que soit l'âge, l'assurance de garanties collectives.

Le Congrès dénonce les discours abusifs sur la paupérisation de nos systèmes de protection collective et réclame le retour aux valeurs de la Sécurité sociale de 1945 basées notamment sur le remboursement des soins à hauteur de 80% pour tendre vers le 100% et exige le paiement des créances non honorées par l'Etat à l'égard des organismes de Sécurité Sociale.

Le Congrès condamne les politiques de maîtrise comptable des dépenses qui aboutissent à la mise en œuvre d'un système de santé à deux vitesses et revendique le retour à une politique de maîtrise médicalisée des dépenses.

Le Congrès demande l'arrêt de tous les dispositifs d'exonérations de cotisations sociales mettant en péril notre régime de protection sociale.

Le Congrès rappelle que la retraite par répartition doit rester la norme et dénonce le principe des retraites par capitalisation qui ont montré leur faillite notamment en période de crise.



Le Congrès condamne les réformes successives des systèmes de retraites qui se traduisent par l'allongement de la durée de cotisation et la baisse du taux de remplacement et contribuent à l'asphyxie du système par répartition en remplaçant à terme les cotisations sociales obligatoires par des souscriptions volontaires au libre choix des employeurs ou, à défaut, à la seule charge des salariés.

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible au système de retraite par répartition et exige une plus juste répartition des richesses, c'est-à-dire diminuer la part affectée à la rémunération du capital pour l'affecter notamment à la rémunération du travail par le salaire et les cotisations sociales. Le Congrès n'exclue dans ce domaine aucunes réflexions visant à élargir l'assiette de cotisation à d'autres sources de financement.

Le Congrès milite pour la défense du droit à la retraite effective à 60 ans sur la base d'un taux de remplacement du salaire net moyen calculé sur les 10 meilleures années de la carrière et le maintien des six derniers mois pour le secteur public. Par ailleurs, le Congrès s'inscrit pleinement dans le cadre des revendications portées par la Confédération sur tous les autres points en matière de retraite.

Le Congrès revendique la prise en compte du travail pénible dans le calcul des droits à la retraite.

Le Congrès milite pour un dispositif de pré retraite progressive permettant la transmission des savoirs.

Le Congrès exige le maintien de la spécificité des régimes ARRCO et AGIRC qui correspond à des populations à caractéristiques différentes tout en assurant une péréquation financière entre ceux-ci et une réactualisation des cotisations, seul moyen de valoriser rapidement la valeur des points et donc la part des complémentaires.

## **La syndicalisation**

La syndicalisation des cadres est un véritable défi pour répondre aux revendications d'une composante croissante du monde du travail et assurer le développement et le renforcement de notre organisation.

Le Congrès affirme que l'augmentation du taux de syndicalisation des cadres est un des meilleurs moyens pour lutter contre la déstructuration de notre modèle social.

Le Congrès condamne la loi du 20 août 2008 qui porte atteinte à la liberté syndicale et de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, bases de notre modèle républicain en matière sociale.

Le Congrès demande l'abrogation de cette loi liberticide et anti-démocratique et s'oppose au projet de loi portant « rénovation du dialogue social dans la fonction publique » transposition de la loi du 20 août 2008.

A cette fin le Congrès invite l'ensemble des syndicats à se rapprocher de leurs Unions départementales et de leurs Fédérations ainsi que de leurs commissions

cadres respectives pour développer avec FO-Cadres les actions en faveur d'une meilleure syndicalisation des cadres.

Le Congrès invite l'ensemble des structures à réfléchir sur les voies et moyens d'un renforcement de la syndicalisation des cadres. Il s'agit de pouvoir apprécier au cas par cas l'opportunité de la création de structures syndicales favorisant au mieux le développement de la syndicalisation des cadres au sein des entreprises, des établissements et des administrations.

Le Congrès rappelle que l'engagement syndical international est essentiel pour participer à la défense et à la conquête de droits sociaux au niveau mondial et construire les voies et moyens d'une économie mondiale régulée. Il réaffirme que face au déséquilibre des rapports de force entre les employeurs et les salariés et à la croissance des firmes multinationales accentuée par le développement de réseaux intégrés de production, le syndicalisme cadre doit se doter des structures de négociations et d'actions à l'échelle du pouvoir des firmes, sans remettre en cause les prérogatives des instances syndicales de proximité.

Le Congrès refuse que les instances européennes de représentation des salariés aient le droit de négocier en lieu et place des organisations syndicales nationales.

Fort de son indépendance et en possession des revendications librement décidées par ses militants, le Congrès appelle à la poursuite de la défense de la pratique contractuelle et le rôle de la négociation collective et à porter la voix de celles et ceux qui ont toutes les raisons de lutter, de protester, de revendiquer, de négocier et si possible conclure des accords sur les bases de l'indépendance syndicale, de la liberté de comportement, de l'exigence et la détermination dans l'action pour défendre les droits d'aujourd'hui et conquérir les garanties collectives de demain.

Dijon, le 28 octobre 2009  
Adoptée à l'unanimité